



2024

FEUILLE DE ROUTE VERS LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une initiative de
la



Wallonie

Nom de l'organisation : CWaPE

Nom du coach : Serge De Backer

CWaPE
Tous acteurs de l'énergie

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. DIAGNOSTIC - Notre contribution aux 17 Objectifs de développement durable

Impact très négatif	Impact négatif	Impact légèrement négatif	Impact neutre	Impact légèrement positif	Impact positif	Impact très positif
			1 PAS DE PAUVRETE 			
			2 FAIR -ZERO- 			
			3 BIEN-ÊTRE ET BIEN-ÊTRE 			
			4 EDUCATION DE QUALITE 			
			5 ÉGALITE ENTRE LES SEXES 			
			6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 			
			7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 			
			8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 			
			9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 			
			10 INÉGALITÉS RÉDUITES 			
			11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 			
			12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 			
			13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 			
			14 VIE AQUATIQUE 			
			15 VIE TERRESTRE 			
			16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 			
			17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 			

1. DIAGNOSTIC



Conclusion de l'analyse :

1. Contribution actuelle au regard des 17 Objectifs de Développement durable (explication de la méthodologie et du résultat du diagnostic)

En pratique, les 17 objectifs ODD se déclinent en 169 cibles. Toutes ne sont pas nécessairement directement pertinentes pour la CWaPE.

Avec l'aide du coach, la première démarche a été de se familiariser avec ces concepts, et de faire ressortir ceux qui étaient éventuellement impactés par l'action de la CWaPE. Avec cette approche « top down », il est rapidement apparu que l'influence de la CWaPE s'étendait au-delà du seul objectif 7 relatif à l'énergie.

Ensuite, l'approche « bottom up » a été privilégiée. Celle-ci consiste à identifier les enjeux impactant les ODD qui nous paraissent ressortir des domaines d'action de la CWaPE. Il en a résulté une liste de 13 enjeux, qui ont pu être raccrochés à une ou plusieurs des cibles ODD. Pour chacun de ces enjeux, une brève description a été donnée et quelques leviers d'action évoqués.

Parmi ces enjeux, certains concernent le fonctionnement interne de la CWaPE (FI), en tant qu'organisation, tandis que d'autres, plus nombreux, se rapportent aux missions de la CWaPE (M).

L'analyse a donc porté sur les missions et le fonctionnement interne de la CWaPE dont une liste d'enjeu a été mise en regard des 17 Objectifs du Développement durable.

1. DIAGNOSTIC



2. Enjeux stratégiques et pertinents sur lesquels agir prioritairement (explication de la méthodologie et des conclusions) Le détail des actions à mettre en place se trouve au point 2.

Suite à une analyse menée en interne avec l'ensemble des services de la CWaPE, et à un exercice de simplification, il a été décidé de se concentrer sur les 3 enjeux suivants (3 enjeux sur les 13 identifiés, dont certains ont été regroupés par grand thème).

1ère famille relative aux enjeux se rapportant aux missions de la CWaPE :

- Garantir l'accès aux réseaux en tant que patrimoine commun et faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le marché et dans les réseaux
- Garantir la qualité et la fiabilité des réseaux

2^{ème} famille relative aux enjeux se rapportant au fonctionnement interne :

- Réduire l'empreinte environnementale de la CWaPE

2. PLAN D'ACTION



2. PLAN D'ACTION - Nos actions prioritaires pour renforcer notre contribution aux Objectifs de Développement durable

Objectif opérationnel

1. Garantir l'accès aux réseaux (électricité et gaz) en tant que patrimoine commun et faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le marché et dans les réseaux
 - a. Défendre un accès universel aux réseaux d'énergie tout en veillant à favoriser l'activité économique
 - b. Contribuer à un accès transparent et non-discriminatoire au réseau pour tous les utilisateurs, qu'ils soient (futurs) consommateurs ou producteurs (cette thématique concerne les conditions de raccordements aux réseaux et la tarification des charges de réseaux et des tarifs non périodiques (e.a. raccordement) au sens large)
 - c. Faciliter l'accès au réseau des nouvelles capacités de production, en particulier le développement et l'intégration d'énergie produites à partir de sources d'énergie renouvelables et de cogénération de qualité
 - d. Veiller à une répartition équitable des contributions aux charges du réseau (répercutées dans la facture d'énergie dans la section « tarifs de distribution »)

2. PLAN D'ACTION



Actions à mettre en place	Cibles ODD concernées	Indicateurs de suivi	Échéance (court / moyen / long terme)
Faire aboutir les mesures de simplification du mécanisme d'accès flexible au réseau et de diminution du risque supporté par les producteurs pour l'intégration des productions décentralisées.	<p>- Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.</p> <p>- Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>	<p>1) Publication et mise en œuvre de la méthodologie garantissant l'accès optimal au réseau.</p> <p>2) Indicateurs de mesure : capacité flexible octroyée Vs capacité demandée, nombre et puissance des productions décentralisées installées annuellement, volume annuel flexibilisé, taux de raccordement effectif (ceux qui aboutissent).</p>	Moyen Terme.
Simplifier les procédures administratives impliquant la CWaPE, lorsque cela est réalisable : licences, autorisations, reportings, digitalisation des processus.	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Quantité d'informations demandées, nb d'annexes, nombre de documents digitalisés, délai de réaction de la CWaPE.	Moyen Terme.
Faciliter le choix de fournisseur.	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Nb de fournisseurs actifs par segment de clientèle, nombre d'offres concurrentielles, comparateur à jour, taux de switch, indices d'utilisation du comparateur, indices de concentration de marché...	Court Terme.

2. PLAN D'ACTION



Actions à mettre en place	Cibles ODD concernées	Indicateurs de suivi	Échéance (court / moyen / long terme)
Viser à rendre le réseau de gaz attractif pour l'injection de gaz SER avec des services offrant une valeur ajoutée.	Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. - Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Quantité de biométhane injectée et nombre de demandes qui aboutissent, nombre de projets en développement, nombre et capacité des unités installées.	Moyen Terme.
Veiller à conserver des coûts énergétiques raisonnables	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Mise en place d'une tarification incitative et adaptée au partage (entre autres dans les immeubles) et au stockage d'énergie.	Moyen terme.
Veiller à la protection de la clientèle vulnérable	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Suivre la législation de protection des clients vulnérables + Contrôle de respect des OSP et des obligations des fournisseurs (Nbre de contrôles effectués par an)	Moyen terme.

2. PLAN D'ACTION



Objectif opérationnel

2. Garantir la qualité et la fiabilité des réseaux

- a. Contribuer à la mise en place de réseaux électriques sûrs, fiables, performants ;
- b. Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Actions à mettre en place	Cibles ODD concernées	Indicateurs de suivi	Échéance (court / moyen / long terme)
Contrôle de la qualité des réseaux de gaz et d'électricité.	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Évolution de la fréquence d'interruption, Évolution de la durée de rétablissement, Évolution du Nombre de panne / 1000 EAN BT, Nombre de demandes d'intervention pour problème relatif à l'onde de tension / 1000 EAN, Nombre de demandes d'intervention PV/ 1000 installations PV, Nombre de Km de conduites parcourus pour la détection systématique de fuites. Nombre de fuites détectées.	Court terme.

2. PLAN D'ACTION



Actions à mettre en place	Cibles ODD concernées	Indicateurs de suivi	Échéance (court / moyen / long terme)
Contrôle des services offerts par les GRD.	Cible 7.1 et 9.1 (voir ci-dessus).	<p>Situation du plan de remplacement décennal d'éclairage public,</p> <p>Nombre d'études détaillées avec dépassement délai cause GRD,</p> <p>Nombre de dossiers de raccordement avec dépassement de délai cause GRD,</p> <p>Nombre de demandes par type de demande SRME depuis 2011,</p> <p>Nombre de plaintes par catégorie depuis 2015,</p> <p>Indemnisations versées par les GRD électricité/gaz depuis 2010</p>	Court terme.

2. PLAN D'ACTION



Objectif opérationnel

3. Dans le fonctionnement interne de la CWaPE, mener les réflexions et actions permettant de réduire l'empreinte environnementale de la CWaPE en tant qu'organisme

Actions à mettre en place	Cibles ODD concernées	Indicateurs de suivi	Échéance (court / moyen / long terme)
Mettre en place un suivi des consommations en énergie, papier ...	Cible 12.5 : D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Bilan des consommations (évolution mensuelle/ annuelle des impressions papier, énergies, nombre de rames de papier achetées, stockage des datas ...), avec objectif cible à ne pas dépasser.	Court terme.
Prévoir la prise en compte de la durabilité dans les marchés publics.	Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Vérification de la présence de clauses assurant le caractère durable des marchés publics à passer chaque fois que cela est raisonnablement possible.	Moyen terme.
Réflexion quant à la mobilité et aux circuits courts, notamment en favorisant le télétravail, les réunions en distanciel, le covoiturage pour les déplacements en extérieur (réunions, formations, colloques, ...). Dans le cadre d'organisation de colloques, favoriser l'organisation dans un lieu facilement accessible par les transports en commun et mettre l'accent sur le circuit court au niveau du catering	Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Monitoring de la mobilité et du télétravail.	Moyen terme.